



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

La lettre de la

Michodière

Le 19 mars 2015
N° 09-2015

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS



Le 18^{ème} congrès du **SNFOCOS** s'est tenu du 9 au 12 mars 2015 à Carry-le-Rouet en présence de 150 adhérents qui ont salué le travail de Christian Goupillot durant son mandat en approuvant son rapport d'activités à l'unanimité.

Ce congrès m'a élu Secrétaire Général du SNFOCOS pour la période 2015-2018.

Au cours de ces 4 jours, les militants - toutes catégories professionnelles confondues - ont apporté leurs témoignages sur les dégradations des conditions d'exécutions des missions de service public et des conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Entré dans l'institution en 1978 comme rédacteur juridique à la CPAM des Vosges, Alain Gautron poursuit son cursus en interne en suivant le « cours des cadres » avant d'être lauréat du CNESSS.

Après avoir occupé entre 1984 et 1995 les fonctions de Directeur Adjoint des CPAM Roanne et Le Mans puis Agent Comptable de la CPAM de la Marne, il en devient le directeur en 1996 puis dirige l'URCAM à partir de 2005. Nommé en avril 2010 Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, il quitte ses fonctions à sa demande en 2014 et est élu Secrétaire Général du SNFOCOS lors du congrès de Carry-le-Rouet.

Parallèlement à cette carrière professionnelle, Alain Gautron a été membre du Bureau National et Secrétaire Général Adjoint du SNFOCOS, participant à de nombreuses négociations sur la retraite, la prévoyance, la Convention Collective Nationale des cadres et des agents de direction et a représenté notre organisation dans les organismes paritaires (CAPSSA, AGIRC, liste d'aptitude...).

Défenseur des valeurs du service public, militant de la Sécurité Sociale, il s'engage aujourd'hui dans la fonction de Secrétaire Général du SNFOCOS au maintien de notre système de protection sociale et à la défense de ses salariés.

Jean-Claude Mailly, présent à nos cotés, a réaffirmé que les politiques d'austérité menées depuis plusieurs années étaient suicidaires économiquement, socialement et démocratiquement.

Les militants FO se mobilisent pour combattre cette politique aveugle et réaffirment, 70 ans après sa création, leur attachement aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale issus du programme du Conseil National de la Résistance.

La résolution générale a été adoptée à l'unanimité du congrès, preuve de l'unité et de la force de notre syndicat pour combattre cette politique contraire aux intérêts de l'ensemble des salariés et des citoyens.

TOUS ENSEMBLE nous dirons CA SUFFIT! le 9 AVRIL en participant à la journée de grève interprofessionnelle pour défendre notre outil de travail et les valeurs de solidarité qui sont au cœur du pacte républicain.

Alain Gautron,

Secrétaire Général

SOMMAIRE

Page 1 : éditio

Page : 2
Composition du bureau national

Pages 2 à 5 :
Résolution générale

Bulletin d'information
édité par le SNFOCOS
Sous le N° de
Commission Paritaire
3 941 D 73 S
Alain Gautron,
Directeur Gérant

Composition du Bureau National

Lors du congrès, un nouveau Bureau National a été également élu. Ses membres sont :



| | | |
|----------------------|--------------------|------------------|
| Alain Gautron | Henri Bérard | Gino sandri |
| Jean-Paul André | Emmanuelle Lalande | Annie Szufa |
| Pierre Chrétien | Bruno Gasparini | Bernard Giroud |
| Frédéric Lorange | Pascal Servent | Sabine Vavasseur |
| Jean-Philippe Bourel | Hélène Azoury | Eric Gautron |

23 Mars

Commission de suivi
des personnels sous
CCN en ARS

24 Mars

Sous-groupe de travail
INC : évaluation des
accords de travail à
distance et temps
partiel dérogatoire

RPN dialogue social /
Frais professionnels et
frais de trajets

25 Mars

Bureau national
SNFOCOS

30 Mars

Réunion groupe de
travail : présentation
des actions concernant
la gestion des ADD

31 Mars

Communication sur les
événements du 70^{ème}
anniversaire

RPN accompagnement
de la réorganisation de
la DSI de la branche
famille

Résolution générale du SNFOCOS adoptée à l'unanimité au 18^{ème} congrès le 12 mars à Carry-le-Rouet

FIDELITE AUX PRINCIPES FONDATEURS DE LA SECURITE SOCIALE

Les délégués au XVIIIème congrès du SNFOCOS, réunis à CARRY LE ROUET du 9 au 12 mars 2015, réaffirment leur attachement aux principes fondateurs de la sécurité sociale issus des ordonnances d'octobre 1945 et inspirés du programme du Conseil National de la Résistance. Ces principes de solidarité et d'égalité sont basés sur le financement par les cotisations salariales et patronales, dit salaire différé.

Ils s'opposent à toute volonté de remise en cause de la République Sociale et des valeurs de la République.

L'INDEPENDANCE SYNDICALE EST UNE EXIGENCE

Les délégués considèrent que l'indépendance du syndicat libre et confédéré, tel qu'il est représenté par la CGT-FORCE OUVRIERE est à la base de l'action syndicale, dans la revendication, la négociation, la défense des droits collectifs et individuels et le maintien des acquis sociaux. A ce titre le Congrès réaffirme sa condamnation des lois scélérates de 2008 relatives à la représentativité.

Le congrès appelle les militants à une vigilance accrue pour la remontée des résultats électoraux auprès des structures de notre organisation syndicale.

UN SYNDICAT MULTI CATEGORIEL ET CONFEDERE

Les délégués réaffirment leur attachement au SNFOCOS, syndicat multi catégoriel des cadres de la protection sociale et des Agences Régionales de Santé (ARS), au sein de la F.E.C et de la CGT-FO.

ENTRER EN RESISTANCE CONTRE LA REGRESSION SOCIALE MONDIALISEE

Les délégués dénoncent la politique d'austérité qui est suicidaire économiquement, socialement et démocratiquement. Ils réaffirment leur opposition au **Traité de Stabilité de Coopération et de Gouvernance** ainsi qu'au mécanisme européen de stabilité à la base des politiques suivies par les gouvernements successifs. A ce titre ils condamnent le **Pacte de Responsabilité et de Solidarité** et les 50 milliards supplémentaires de réduction des dépenses publiques et sociales. La dégradation du contexte économique et social qui conduit les pouvoirs publics, au nom des déficits publics et de la dette nationale, à remettre en cause les droits des salariés et des assurés sociaux, par le démantèlement du modèle social ne saurait être un vecteur de progrès, mais une dégradation de la condition humaine dans notre pays.

A ce titre ils condamnent l'interdiction de l'Etat d'emprunter auprès de sa banque centrale ou de la banque centrale européenne, 80% de la dette française étant constituée par le cumul des intérêts honteusement élevés payés auprès des banques privées depuis 1973. Enfin ils condamnent les tentatives d'introduction du traité transatlantique qui va fragiliser les politiques sociales nationales.

DEFENDRE LE SERVICE PUBLIC

Les services publics sont le fondement du pacte républicain et de l'égalité entre les citoyens. La Sécurité Sociale est « un amortisseur social » que nombre de pays nous envie, qui ne peut être abaissé au niveau d'un bien de consommation ordinaire. Le Congrès condamne la volonté de destruction de la sécurité sociale des travailleurs salariés par le consortium de la finance et des politiques, visant à l'ouvrir à la concurrence des marchés assurantiels, dans un contexte de déréglementation du travail. La défense des agents du service public concourt à la qualité de service et donc à la défense de celui-ci.



Retrouvez
tous nos
articles sur notre
site :

www.snfocos.org

Les Conventions d'Objectifs et de Gestion (C.O.G) toutes branches confondues pour les 3 années à venir sont synonymes de destruction massive des emplois, des activités et des effectifs. Aussi la reconfiguration complète du socle d'activités de la sécurité sociale, fait glisser subrepticement les risques vers les complémentaires santé, désormais obligatoires, pour ne conserver à terme que la précarité et l'hospitalisation. C'est ainsi qu'une troisième strate assurantielle d'offre de sur-complémentaires émerge parallèlement à la mise en place de la réforme de l'ANI (Accord National Interprofessionnel de janvier 2013). Par ailleurs, les fusions d'organismes, les mutualisations d'ampleur régionales voire pour certaines nationales, les externalisations, remettent en cause les périmètres d'activités des organismes jusqu'à supprimer des postes, nombreux, d'encadrement. Aussi, ce schéma prévisible et réaliste concourt à une disparition de nombreux métiers d'encadrement, voire une multiplication des procédures de licenciements. Les délégués condamnent la poursuite aveugle des politiques d'austérité dans toutes les branches de la Sécurité Sociale à travers les **C.O.G**, les **Contrats Pluriannuels de Gestion (CPG)** ainsi que les restructurations. Ils revendiquent l'augmentation des effectifs afin de garantir la qualité du service dû à tous les usagers, sur l'ensemble du territoire et l'amélioration des conditions de travail des personnels.

PRIORITE A L'AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES

Les délégués dénoncent les conséquences des contraintes budgétaires imposées par la tutelle et revendiquent un accroissement de la valeur du point pour l'ensemble des catégories professionnelles ainsi que l'ouverture de réelles négociations sur les classifications. Ils réclament aussi une revalorisation de la prime de transport pour les salariés qui utilisent leur véhicule pour se rendre sur le lieu de travail. Ainsi les délégués réaffirment que la consommation des ménages demeure un levier essentiel de la croissance pour relancer durablement la création d'emplois. Ils constatent que les inégalités salariales continuent d'augmenter, comme la concentration de patrimoine, au bénéfice des plus riches. L'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat reste une nécessité économique et sociale mais favorise également un rééquilibrage de la répartition des richesses produites. La mise en œuvre de la RMPP (Rémunération Moyenne des Personnels en Place) au sein de l'institution en référence aux fonctionnaires a de plus considérablement modifié les règles de négociation qui se traduisent par une absence totale d'augmentation générale des salaires sous quelque forme que ce soit. Le congrès dénonce également l'atteinte portée à la négociation salariale par des mécanismes budgétaires initiés par les pouvoirs publics qui visent à remettre en cause les prérogatives des organisations syndicales.

ATTACHEMENT A L'UNICITE DES PERSONNELS DE SECURITE SOCIALE

Les délégués rappellent leur attachement à la **Convention Collective Nationale** des employés et cadres du 08 février 1957 ainsi qu'aux **CCN** stipulant des dispositions particulières notamment pour les personnels de direction et les praticiens conseils, mais aussi les conventions collectives du Régime Social des Indépendants.

Les délégués dénoncent les tentatives de remise en cause des dispositions conventionnelles des **Agents De Direction** ainsi que les atteintes portées à leur dispositif de rémunération.

De même, les délégués s'opposent à toute remise en cause des dispositions régissant les **Praticiens Conseils** et le service médical de l'Assurance Maladie.

Les délégués exigent le respect de toutes les **CCN** et accords s'appliquant à l'ensemble des personnels salariés de droit privé dans les **Agences Régionales de Santé (ARS)**.

RENOVER LES CLASSIFICATIONS

Toutes les classifications sont obsolètes et nécessitent une refonte afin de rendre attractif l'ensemble des emplois de l'institution. Le **SNFOCOS** revendique ainsi de faire évoluer le premier coefficient de cadre sur le plafond de la sécurité sociale, par une majoration successive des niveaux supérieurs afin de lutter contre tout tassement hiérarchique. Il maintient ses revendications :

- rebasage des coefficients de toutes les grilles.
- déblocage des points d'expérience (ancienneté) jusqu'à la fin de carrière sur une valeur de 2% par année d'activité.
- attribution automatique de points de compétences à l'issue d'une période de 3 ans sans augmentation.
- harmonisation des indemnités de déplacement sur la base de l'annexe conventionnelle des agents de Direction.
- doublement de la prime de départ à la retraite.
- revalorisation à 10 % du minimum garanti dans le cadre d'une promotion professionnelle.
- Le maintien d'une grille spécifique pour les médecins salariés et le classement des

autres catégories de personnels de la grille des établissements dans la grille des employés et cadres.

- Le maintien d'une grille spécifique pour les informaticiens adossée à un référentiel des emplois de la profession.
- Permettre aux cadres volontaires d'accéder à un niveau supérieur en facilitant leur évolution professionnelle au sein de l'institution.

AMELIORER ET DEFENDRE LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Malmenés par un nivellement hiérarchique par le bas, associé à un accroissement exponentiel de leurs missions et des résultats exigés, à un continuum des réorganisations permanentes et des politiques d'austérité, les cadres sont en danger. Les salariés de l'institution et notamment l'encadrement voient de jour en jour leurs conditions de travail se dégrader, les valeurs de la sécurité sociale attaquées, et leur pouvoir d'achat se détériorer au regard d'une inflation qui joute les 10 % depuis 2010. Les délégués revendiquent une négociation ambitieuse pour le respect de leurs missions en particulier une stricte application du protocole relatif à l'aménagement du temps de travail. A ce titre toutes actions visant au strict respect des 35 heures seront engagées (ex : écrêtage des horaires hebdomadaires). Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur le risque psycho social qui est en augmentation significative dans tous les organismes du fait des politiques de restriction budgétaires. De nouvelles formes et modalités d'aménagement du temps de travail seront recherchées afin de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Les délégués rappellent la nécessité du CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail) comme instance à part entière avec sa personnalité juridique, sa capacité propre à déclencher les expertises financées par l'employeur en matière de santé et de sécurité des personnels. Ils rappellent également leur attachement à la médecine du travail.

COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS ET REVENDIQUER L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

Selon l'UCANSS le bilan égalité hommes/femmes 2014 met en évidence que la rémunération moyenne des femmes est inférieure de 18% à celle des hommes en raison de la structure de l'emploi, plus le niveau de responsabilité augmente et plus la proportion d'hommes augmente. 17,1% des organismes seulement ont mis en œuvre un plan de réduction des écarts de rémunération. Les délégués condamnent les régressions sociales et les discriminations subies par les femmes dans leurs conditions de travail, dans l'accès aux postes de responsabilité, dans le déroulement de carrière et aussi dans la rémunération.

Nous réclamons un budget spécifique pour corriger ces inégalités à l'exemple de la CNAMTS.

MAINTENIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE A UN HAUT NIVEAU D'EXPERTISE ET D'OFFRE DE L'INSTITUTION

Avec la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de l'Institut National de Formation, piloté par l'UCANSS (loi du 5 mars 2014, article 28), le SNFOCOS exige le maintien d'une politique de formation ambitieuse pour l'ensemble des personnels des organismes sociaux. Le rôle des structures de formation institutionnelle doit être consolidé et la capacité d'offrir une palette de formations adaptées à l'évolution de nos métiers conservée.

AMELIORER LA COUVERTURE SANTE ET PREVOYANCE DES PERSONNELS

Le SNFOCOS réaffirme son attachement à la création du 5^{eme} risque dépendance rattaché à l'assurance maladie, dans l'esprit des ordonnances de 1945. Il revendique la création d'une prestation complémentaire dépendance. Il négociera toutes améliorations du régime complémentaire santé en fonction des besoins des personnels actifs et retraités.

Dans le contexte juridique de la disparition des clauses de désignation et afin de conforter cette couverture santé et prévoyance, le congrès mandate le bureau national pour explorer toutes pistes permettant la sauvegarde et l'amélioration de nos régimes complémentaires et de prévoyance.

DEFENDRE LES RETRAITES

Le congrès rappelle son attachement au système de retraite par répartition et au maintien d'un régime complémentaire spécifique aux cadres. Le congrès demande le retour de la revalorisation du montant des retraites au 1^{er} avril avec indexation sur les salaires et que le cumul des retraites ne soit pas inférieur au smic.

AGIR : UNE PRIORITE ET UNE NECESSITE

Le Congrès salue les militants qui tous les jours dans le cadre des élections professionnelles participent à la représentativité de Force Ouvrière en général et à celle plus particulière du SNFOCOS. Il appelle tous les personnels à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue notre syndicat national et la Confédération Force Ouvrière, en amplifiant son développement par la création de nouvelles implantations syndicales. Il appelle ses syndicats à se mobiliser et à défendre partout les revendications de Force Ouvrière et du SNFOCOS.

Le Congrès confirme la volonté du SNFOCOS d'accroître le nombre de ses adhérents et d'agir pour développer sa présence sur tout le territoire, dans toutes les branches de l'institution, auprès de toutes les catégories professionnelles et plus particulièrement auprès des jeunes cadres qui débutent leur carrière professionnelle.

Le Congrès réaffirme sa volonté de faire valoir l'identité de notre syndicat, lequel démontre par ses prises de positions et par son combat en faveur des cadres de la Sécurité Sociale, ceux des institutions de retraite complémentaire, de prévoyance et du régime d'assurance chômage sa capacité à défendre leur contrat individuel de travail.

Le Congrès tient à rappeler les valeurs et principes auxquels il est attaché que sont la liberté de pensée et d'action de ses membres, son indépendance et le rejet de toute emprise extérieure, quelle qu'en soit sa forme. Notre système de protection sociale collective et solidaire, dont les cadres sont les acteurs déterminants, ne peut progresser que si continue à s'exprimer auprès d'eux le syndicalisme libre et confédéré FORCE OUVRIERE et ce dans le cadre des résolutions du Congrès Confédéral de Tours. L'action syndicale vise à établir les revendications des salariés et à obtenir de véritables réformes améliorant effectivement les droits et garanties de ceux-ci.

Au sein de la CGT-Force Ouvrière, le Congrès du SNFOCOS appelle l'ensemble des salariés, actifs, chômeurs et retraités à rejoindre les syndicats FO, à préparer et à participer à la journée nationale de grève interprofessionnelle du 9 avril 2015 contre les politiques d'austérité et pour l'aboutissement de nos légitimes revendications.